



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jugements

Question écrite n° 76134

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait, que, en 2001, la France a été condamnée dix-huit fois par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour violation de l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme selon lequel tout citoyen a droit à ce que sa cause soit entendue « dans un délai raisonnable » par un tribunal. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle tendant à éviter à la France, pays des droits de l'homme, de telles condamnations (Le Particulier, mai 2002, n° 954).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76134

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2508